

Page : 1/14

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804
- · UFI: V7V0-M0JX-C00X-H26G
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent pour l'extérieur de véhicules
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0 productsafety.management.de@karcher.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- 2.2 Eléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page: 2/14

Date d'impression: 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ethoxylate d'alcool gras

Phosphate d'octyloxypoly(éthylèneoxy)éthyle acide phosphorique

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P303+P361+P353 EN ČAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· **Description**: Produit de nettoyage.

-	Com	posant	s dan	gereux:
---	-----	--------	-------	---------

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique 10-20% EINECS: 231-633-2 💮 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; 🗘 Acute

Numéro index: 015-011-00-6 Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Reg.nr.: 01-2119485924-24-xxxx

Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 %

Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %

(suite page 3)



Page : 3/14

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx Numéro CE: 931-296-8 Reg.nr.: 01-2119488533-30-0001	1-propanaminium, 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés	≥5-<10% ≥5-<10%
Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx Numéro CE: 931-296-8	1-propanaminium, 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés acylés N-C8-18 (numéros pairs), hydroxydes, sels internes Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 %	≥5-<10%
Numéro CE: 931-296-8	1-propanaminium, 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés acylés N-C8-18 (numéros pairs), hydroxydes, sels internes Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 %	≥5-<10%
	acylés N-C8-18 (numéros pairs), hydroxydes, sels internes Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 %	≥5-<10%
Reg.nr.: 01-2119488533-30-0001	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 %	
	Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 4 % ≤ C < 10 %	
CAS: 112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1-5%
EINECS: 203-961-6	(1) Eye Irrit. 2, H319	
Numéro index: 603-096-00-8		
Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx		
CAS: 78330-20-8	ethoxylate d'alcool gras	≥3-≤5%
	♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Acute Tox. 4, H302	
CAS: 31800-88-1	Phosphate d'octyloxypoly(éthylèneoxy)éthyle	≥3-<5%
	♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Skin Irrit. 2, H315	
Règlement (CE) No 648/2004	1 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
phosphates, agents de surface ar	mphotères	≥5 - <15%
agents de surface non ioniques		

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · **Risques** Aucune autre information pertinente disponible.

(suite page 4)



Page : 4/14

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 3)

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- · Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 5)



Page : 5/14

Date d'impression: 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 4)

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Protéger de l'humidité. Conserver au sec et fermé.

Ne conserver que dans le fût d'origine

- · Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants Tenir les emballages hermétiquement fermés

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

8.1 Paramètres de contrôle

•	•	• •	
7664-38-2 acide phosphorique			
VL Valeur momentanée: 2 mg/m³			
	Valeur à long terme: 1 mg/m³		
67-63-0 2-p	-		
VL Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm			
Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm			
		toxyéthoxy)éthanol	
		ntanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm	
	a long	terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm	
· DNEL			
67-63-0 2-p	oropar	iol	
Oral	DNEL	26 mg/kg*d (consommateur)	
Dermique	DNEL	888 mg/kg*d (employé)	
		319 mg/kg*d (consommateur)	
Inhalatoire	DNEL	500 mg/m3 (employé)	
		89 mg/m3 (consommateur)	
· PNEC			
67-63-0 2-p	ropar	ıol	
PNEC		140,9 mg/l (freshwater)	
		140,9 mg/l (marine water)	
		140,9 mg/l (STP)	
		2251 mg/l (STP)	
PNEC sedi	ment :	552 mg/kg (freshwater)	
		552 mg/kg (marine water)	
PNEC soil		28 mg/kg (soil)	
			(suite page



Page : 6/14

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 5)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2.

· Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
- * caoutchouc de butyle 0,7 mm, 480 min
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
- * caoutchouc nitrile 0,4 mm, 30 min
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en tissu épais

Gants en cuir

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps :

Vêtement de protection résistant aux acides Bottes

- · Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune autre information pertinente disponible.
- Mesures de gestion des risques Aucune autre information pertinente disponible.

— BE

(suite page 7)



Page: 7/14

Date d'impression: 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· État physique Liquide · Couleur : rouge

· Odeur : spécifique au produit · Seuil olfactif: Non déterminé.

-9 °C · Point de fusion :

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· inférieure : Non déterminé. · supérieure : Non déterminé. Point d'éclair 42 °C (Closed Cup)

Ne favorise pas la combustion (n° 32.5.2 du CTM de l'ONU,

méthode L.2).

pas applicable · Température d'inflammation : · Température de décomposition : Non déterminé.

· pH à 20 °C 1,2 valeur du pH 1 %: 2-3

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· dynamique à 20 °C: 8 mPas

· Solubilité

· l'eau: entièrement miscible Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. Non déterminé.

· Pression de vapeur :

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,062 g/cm³ Non déterminé. · Densité relative. · Densité de vapeur: Non déterminé. · Densité de vapeur relative Non déterminé. · Caractéristiques des particules Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

 Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants :

· Teneur en substances solides : 26,1 %

(suite page 8)



Page: 8/14

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

	(suite de la page 7)
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger	
physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux alcalis puissants

Corrode les métaux

Dans une solution acqueuse, dégagement de l'hydrogène au contact de métaux

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Ne convient pas aux surfaces sensibles aux acides (pierre calcaire, marbre, klinker, aluminium, etc.). métaux

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: gaz/vapeurs inflammables

— BE



Page : 9/14

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :			
7664-38-2	7664-38-2 acide phosphorique		
Dermique	LD50	2740 mg/kg (can)	
67-63-0 2-	67-63-0 2-propanol		
Oral	LD50	5840 mg/kg (Rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	13900 mg/kg (can) (OECD 402)	
1-propana	1-propanaminium, 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés acylés N-C8-18 (numéros pairs),		
hydroxyd	hydroxydes, sels internes		
Oral	LD50	2335 mg/kg (Rat)	
112-34-5 2	112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	LD50	2410 mg/kg (souris) (OECD 401)	
Dermique	LD50	2764 mg/kg (can)	
78330-20-	78330-20-8 ethoxylate d'alcool gras		
Oral	ATE	500 mg/kg (Rat)	
iconronen	- 1	oral E045 mg/kg rot	

isopropanol

oral

5045 mg/kg rat

dermal 12800 mg/kg lapin

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
118-58-1	salicylate de benzyle	Liste II
1506-02-1	1-(5,6,7,8-Tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (Fixolid)	Liste II

— BE

(suite page 10)



Page : 10/14

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :				
7664-38-2 acide phosphorique				
LC50/96 h 138 mg/l (Gambusia affinis)				
EC50/48 h >100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)				
67-63-0 2-propanol				
LC50/96 h 9640 mg/l (Pimephales promelas)				
EC50/48 h 13299 mg/l (Daphnia magna)				
EC50/72 h >1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)				
EC10/18 h >1000 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412)				
1-propanaminium, 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés acylés N-C8-18 (numéros pairs), hydroxydes, sels internes				
LC50/96 h 1,11 mg/l (Pimephales promelas)				
EC50/48 h 1,9 mg/l (Daphnia magna)				
EC0 (16 h) 3000 mg/l (Pseudomonas putida)				
ErC50/72h 2,4 mg/l (Desmodesmus subspicatus)				
NOEC 0,6 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (72 h)				
0,3 mg/l (Daphnia magna) (21 d)				
0,135 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (37 d)				
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
LC50/96 h 1300 mg/l (Lepomis macrochirus)				
EC10/16 h 1170 mg/l (Pseudomonas putida)				
EC50/24 h 2850 mg/l (Daphnia magna) (DIN 38412)				
NOEC >100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)				
78330-20-8 ethoxylate d'alcool gras				
LC50/96 h >10-100 mg/l (Leuciscus idus)				
EC50/48 h >10-<100 mg/l (Aquatic invertebrates)				
EC50/72 h >10-<100 mg/l (Aquatic plants)				
31800-88-1 Phosphate d'octyloxypoly(éthylèneoxy)éthyle				
LC50/48 h 218 mg/l (Leuciscus idus) (DIN 38142/15)				
EC50/48 h 79 mg/l (Daphnia magna)				
EC50/24 h 123 mg/l (Daphnia magna)				

· Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

acide phosphorique poisson 138 mg/l LC50 organismes

aquatiques 100 - 1000 mg/l EC50, 96 h

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 11)



Page : 11/14

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 10)

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications : 586 mg/l (0,1 %) · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés :
- Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 12)



Page : 12/14

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 11)

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1805
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · **ADR** 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
- · IMDG, IATA PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 8 (C1) Matières corrosives.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Indice Kemler: 80
· No EMS: F-A,S-B
· Segregation groups (SGG1) Acids

· Stowage Category

• Segregation Code SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 13)



Page: 13/14

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

(suite de la page 12)

Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport 3
Code de restriction en tunnels

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

· Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1805 PHOSPHORIC ACID, SOLUTION, 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 14)



Page : 14/14

(suite de la page 13)

Date d'impression : 26.09.2025 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 30.09.2022

Nom du produit VehiclePro Nettoyant pour camions, acide RM 804

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

	····=·································		
	· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008		
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux D'après les données d'essais		D'après les données d'essais	
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.	

Contact:

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

· Numéro de la version précédente: 10

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0·011-347·0 RM804/8 2·614

BE ·